

**Compte-Rendu**  
**Concertation des Partenaires**  
**à l'occasion de la visite du Facilitateur du PFBC**

**Date : mercredi 05 mai 2021**

**Heure : 10h30 à 12h30**

**Lieu : Hilton Hôtel & participation virtuelle**

Il s'est tenu le mercredi 5 mai 2021 entre 10h30 et 12h30 à l'hôtel Hilton de Yaoundé une concertation entre Partenaires et l'équipe de la facilitation, à l'occasion de la mission du Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du PFBC, Honorable Dr Christian Ruck à Yaoundé.

Y ont pris part :

- En présentiel : Facilitateur et Facilitateur Délégué du PFBC, KfW, GIZ Appui COMIFAC, UE, AFD, UICN, WWF, WCS, WRI,
- En ligne : US Embassy, Chef de Coopération Allemagne, BAD, Palladium, SAILD, GIZ/ProPFE, Coordonnateur technique du PFBC,

**ORDRE DU JOUR**

**1. Point d'information Facilitation allemande du PFBC**

L'assistance a été saluée par le Facilitateur, qui s'est dit content d'être à nouveau au Cameroun. Concernant la facilitation, qui a commencé l'année dernière, une feuille de route a été établie avec 3 points clés :

1. Le suivi de la Déclaration de Ndjamena avec les questions de transhumance : les feuilles de route et cadres logiques ont été finalisés pour les trois blocs et l'opérationnalisation est engagée avec l'élaboration des plans d'investissement pays. On devrait progresser avec des actions politiques qui devraient conduire à Ndjamena 2 ;
2. Le Dialogue avec la Chine : un grand projet triangulaire (Allemagne-Chine-Afrique centrale) est initié tout autour du marché international du bois tropical pour lutter contre l'exploitation illégale ;
3. Négociations sur le climat : position commune des pays de la COMIFAC avec pour objectif de facilitation pour que les pays du Bassin du Congo reçoivent les ressources climat adéquates par rapport au rôle climatique qu'ils jouent.

Le Facilitateur a annoncé un Grand Symposium en préparation à Berlin en juillet ou seront diffusés les messages clés de la politique allemande et d'autres Partenaires, et des pays tropicaux (y compris une délégation des ministres de la COMIFAC).

**2. Tour d'horizon de l'actualité de la conservation au Cameroun**

- *Situation du processus REDD+, introduit par WWF*
  - Plusieurs acquis avant 2019 ou le processus est entrée dans une certaine léthargie
  - Démarche de redynamisation en octobre 2019 sous la houlette du MINEPDED avec la facilitation de WWF et la société civile

- Décision du FCPF de redéployer le don additionnel du Cameroun
  - Echanges entre le Gouvernement et la BM sur le sujet du redéploiement du don, avec à la clé plusieurs préoccupations de la BM (Ancrage institutionnel, Equipe technique et fiduciaire dédiée REDD+, Bilan de l'appropriation financements initiaux - Stratégie nationale REDD+ et Programme d'investissement forestier -, Niveau mobilisation des fonds de contrepartie, Matrice de gouvernance REDD+ ) et une note de synthèse du MINEPDED sur les progrès dans le processus REDD+ répondant aux préoccupations de la BM et des PTF
  - Concertation Gouvernement – Banque Mondiale tenue le 17 février 2021 sur le processus REDD+
  - Désistement de la BM pour la remobilisation du don additionnel, avec choix du PNUD comme agence accréditée au FCPF pour la mobilisation du don additionnel. Les parties prenantes (Gouvernement, OSC, PACL, BM, PNUD, KfW, WWF) ont pris note. La KfW reste attentive à l'aboutissement de cette nouvelle direction, tout en déployant ses financements pour la REDD+ via le Fonds Commun.
  - Les outils de la REDD+ (NREF, MRV, SESA, SIS, ...) sont indispensables pour l'ensemble des initiatives climatiques. Aussi, non seulement le don du FCPF est important, mais aussi les partenaires dont les appuis techniques et financiers sont nécessaires pour la finalisation de la préparation du Cameroun.
  - WWF a suggéré une réflexion sur la mise sur pied d'une plateforme de haut niveau sur le financement climatique regroupant le Gouvernement, les partenaires au développement, les OSC et les PACL engagés dans les questions climatiques.
- ***Point sur l'état de l'actualisation des CDN (contributions déterminées au niveau national) en préparation de la COP 26 de Glasgow), introduit par la KfW en lieu et place du PNUD excusé à la dernière minute pour conflit de calendrier***

La Cameroun a sollicité le NDC Partnership il y a quelques mois pour faciliter l'obtention des financements pour la révision de sa NDC. Le NDC Partnership a à son tour contacté les différents partenaires bilatéraux et multilatéraux pour accompagner le Cameroun. Le Gouvernement a élaboré à cet effet une matrice du plan d'action pour le processus de révision, ce qui devrait faciliter le positionnement des différents bailleurs. A ce jour, seul l'AFD et le PNUD se sont engagés financièrement. L'AFD se chargera du volet adaptation, ainsi que la mise en place du cadre de concertation pour la mise en œuvre et le suivi du NDC, elle a d'ailleurs démarré déjà. Le PNUD quant à lui va accompagner le volet atténuation, et les activités de démarrage du processus. Le Ministère doit mobiliser d'autres Partenaires pour couvrir le Gap. Le Cameroun comme les autres pays de la COMIFAC ont engagé le processus de révision avec les fonds du NDC Partnership. Le délai pour la révision est fixé au 31 juillet 2021. Une concertation entre le NDC Partnership qui assure la coordination de distance, la partie nationale et les Partenaires est prévue le 06 mai.

- ***Gestion et exploitation durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation illégale au Cameroun***
- ** *Transparente et traçabilité (SIGIF 2), introduit par la KfW*** : le Gouvernement du Cameroun a lancé de façon unilatérale le 1er avril le SIGIF 2. A l'occasion, la DUE et la Coopération allemande ont publié leur position qui est une position qui date de 2018 déjà : L'outil lancé ne pourra pas servir dans le cadre de l'APV/FLEGT. Aucune garantie n'est donnée quand à sa fiabilité et robustesse. En effet, à la livraison de la dernière version du SIGIF 2, les Partenaires avait jugé que la version livrée ne correspondait pas toujours au cahier de charge. Ceci avait fait l'objet de plusieurs échanges avec le Ministère qui avait finalement admis d'étudier d'autres options avec l'appui technique et financier des Partenaires. Le dialogue reste maintenu avec le Ministère, ceci s'est traduit pas la rencontre entre le MINFOF et les Ambassadeurs de l'Allemagne et l'UE au cours de laquelle, le MINFOF a proposé

que l'outil soit évalué par les OSC et s'est montré ouvert à une évaluation indépendante d'ici la fin de l'année.

- ✚ **Cameroun et intérêt économique du processus APV-FLEGT, introduit par la DUE :** La position commune de l'UE et de l'Allemagne se justifie par le fait que l'APV FLEGT est un Accord international de haut niveau : signé sur instruction du Chef de l'Etat au Cameroun, et ratifié par les parlements européens. APV-FLEGT est d'un grand intérêt économique pour le Cameroun, car ouvre l'accès à un marché de 450 millions de consommateurs européens. La volonté de l'UE d'avancer sur l'APV FLEGT reste intacte : Comité Conjoint de Suivi (CCS) le 3 juin au MINFOF ; la mise en œuvre du PAMFOR se poursuit avec deux autres contrats qui devraient être signés d'ici fin juin : l'Open Timber Portal, avec l'Observation Indépendante (porté par l'ONG World Resource Institute, WRI), et l'enrichissement au sein des UFA, porté par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). Le MINFOF y est associé, et y sera associé.
- ✚ **Fiscalité Forestière (dialogue en cours, atelier 1er juin 2021), introduit par la DUE :** Les pays de la S/R Afrique centrale ont fait des progrès significatifs dans l'aménagement plus durable des forêts de production avec des surfaces forestières qui sont certifiées par les labels de gestion forestière légale (OLB, etc.). Cependant, une part importante d'exploitations n'est pas entrée dans les processus d'aménagement et, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer au début des années 2000, le nombre d'entreprises certifiées « gestion forestière durable » ne s'est pas significativement accru. Les pays de la CEMAC entendent interdire totalement l'exportation de grumes dès 2022, ce qui devrait avoir un impact important (et non encore évalué) sur une partie des entreprises et entraîner une baisse des recettes fiscales forestières. On devrait mobiliser les ressources fiscales potentielles et favoriser la durabilité. Le Cameroun a, à travers sa loi de finances 2021, introduit une légère baisse de la taxe d'abattage pour les concessions certifiées FSC ou PAFC. Un Atelier sur la Fiscalité Forestière est envisagé le 1er juin à Yaoundé. Il se focalisera sur 3 thèmes : (i) Fiscalité verte incitative : comment favoriser les productions durables sans réduire les revenus publics ? (ii) Leçons tirées de la réforme de la fiscalité forestière au Gabon en 2020 : l'introduction d'une fiscalité différenciée s'appuyant sur les certifications de légalité et de gestion durable ; (iii) Les impacts budgétaires prévisibles de l'interdiction d'exportation des grumes décidée par la CEMAC pour 2022. Comment accroître la base fiscale dans le cadre d'une fiscalité verte?
- ✚ **Décision CEMAC d'arrêter l'export des grumes en 2022, introduit par la DUE :** Rien n'est prêt au Cameroun pour l'application de cette mesure : aucune mesure d'accompagnement, aucune demande du MINFOF ou du MINFI auprès des bailleurs de fonds, le secteur privé fait aussi savoir que rien n'est prêt ni mis en place. Pour ce faire, il conviendrait d'étudier au préalable quel a été l'impact réel de l'interdiction de grumes au Gabon à partir de 2010 dont quelques éléments ont été présentés. Le Cameroun a sollicité une prorogation de délai pour la mise en œuvre de la mesure.
- ✚ **Dossiers spécifiques (Ebo et de Campo, nouvelles concession forestières – forêts de Ndikiniméki), introduit par le SAILD :** Après le retrait du décret de classement d'une partie de la forêt d'Ebo et la suspension du processus de classement de la seconde partie en juillet 2020, on attend toujours une décision finale de la présidence. Entre temps les parties qui étaient en faveur de l'exploitation forestière (l'entreprise soupçonné de bénéficier de l'UFA et le MINFOF) s'activent sur le terrain pour obtenir l'accord des populations. Dans le même temps, le ministère a attribué une vente de coupe dans la localité de Ndokbassaben, limitrophe de la forêt d'Ebo. L'Association des Banen Munen retour aux sources, s'y est opposé voyant en cela une manœuvre qui vise à contourner le blocage de l'exploitation de la forêt d'Ebo en UFA pour passer par la vente de coupe qui a une durée de 3 ans mais pas incorporé dans le domaine permanent. Les communautés Banen restent mobilisées et campées sur leurs positions à savoir ne pas ouvrir leurs forêts à l'exploitation forestière. En ce qui concerne Campo, 1500 hectares sont défrichés par CAMVERT et plantés sur les 2500 ha qu'une lettre du MINCAF leur attribuait en l'absence du décret de concession foncière. Après les consultations et les sensibilisations des communautés par les ONG, les voix des

communautés se font de plus en plus entendre contre le projet. Certaines communautés réclament aujourd'hui la réduction de la superficie sollicitée par CAMVERT voire l'arrêt complet du projet. Plusieurs ONG dont Greenpeace demandent au gouvernement de ne pas signer le décret de concession foncière sur cette forêt. Les réflexions sont maintenant faites par les ONGs sur l'occupation future de la superficie forestière déclassée.

- **Mode de gestion des aires protégées, comment l'améliorer ? (introduit par KfW)**

- ✚ **Délégation de gestion/ mobilisation expertise privée :** le réseau d'AP, toutes catégories confondues, couvrirait un peu plus de 9 millions d'hectares soit environ 20 % du territoire national. Cependant, les AP font face à de nombreuses problématiques qui emmènent à croire qu'il faut repenser l'approche de gestion. La réflexion sur la délégation de gestion ou la mobilisation de l'expertise privée pour la gestion des AP au Cameroun doit se poursuivre et un lobbying adéquat avec le gouvernement.
- ✚ **Statut des écogardes :** le statut des écogardes, le nombre et mode de recrutement, au Cameroun demeurent des sujets sur lesquels le gouvernement doit se pencher pour optimiser l'efficacité de gestion des AP. En complément des écogardes se pose la question du statut des « gardes villageois » ou « personnel d'appui à la conservation » qui jouent un rôle important dans les parcs bénéficiant du financement d'un PTF. Il sera probablement plus rapide et plus facile d'améliorer leur statut et mode de recrutement que celui des écogardes.
- ✚ **Financement :** le budget alloué aux différentes aires protégées au Cameroun est très faible, pour ne pas dire absolument insuffisant. Plusieurs études ont été menées sur le financement durable des AP et méritent que les recommandations pertinentes (notamment les PPP) soient portées à un niveau élevée.

Il a été suggéré qu'il y'ait une concertation entre tous les Partenaires intéressés par les discussions sur l'approche de gestion des AP au Cameroun, notamment la question des PPP avec un Lead (DUE, avantage appui budgétaire).

- **Approche territoriale et paysage (notamment dans le Septentrion avec le Team Europe Initiative « pacte vert et résilience »)**

Avec d'abondantes ressources naturelles, mais une empreinte écologique des activités humaines en constante augmentation et à la limite du déficit écologique, le climat et les questions environnementales sont au cœur de l'agenda Cameroun. Les Objectifs spécifiques du pacte vert et résilience sont (OS 1): Accompagner le développement économique et social des villes tout en réduisant leur impact environnemental et climatique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous ; (OS 2): Assurer le développement durable des territoires ruraux en garantissant une croissance inclusive et un usage responsable des ressources naturelles ; (OS 3): Accompagner le Cameroun dans la décarbonation de son économie en généralisant l'accès à l'énergie durable.

Un certain nombre d'interventions prévues, avec une bonne coopération sur le terrain

- Environnement/conservation de la biodiversité
- Gouvernance et développement local
- Agriculture résiliente
- Des organes de concertation inter-projets qui existent
  - dépendants d'appuis extérieurs
  - rattachement MINEPAT dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation?
- Prendre en considération l'adaptation au CC